



# CONFÉRENCE

**Judi 26 octobre 2023**

**18 h 30 à 20 h 30**

**WEBINAIRE**

---

## Nouvelle tendance au TAT et Réadaptation

### Conférencier

*Me Pierre-Yves Arsenault, Conseiller SST et avocat*

### Objectifs de formation

Au terme de cette activité, le participant sera en mesure de :

- S'assurer que l'expert comprend la préoccupation et les points qui importent au Tribunal ;
- Rédiger l'expertise selon le mandat en adressant les nouvelles considérations ;
- Préparer le témoignage à venir en fonction des considérations actuelles.

---

### Interactivité

*Notez que 25 % du temps alloué sera réservé aux questions de l'auditoire afin de favoriser l'interaction entre les participants et les conférencières.*

---

### Comité scientifique

Le programme a été élaboré de manière à respecter les principes d'intégrité, d'objectivité et d'équilibre scientifiques.

Dr Jacques Paradis, Président du comité,  
Dr David Awogni,  
Mme Dominique Gilbert,  
Dre Pierrette Girard,  
Dr Alain Quiniou,  
Dr Éric Renaud

### Frais d'inscription

Membre de la SEEMLO : sans frais

Non-membre : 150 \$

*Le paiement s'effectue en ligne par virement électronique Interac ([sguillot@fmsq.org](mailto:sguillot@fmsq.org)) ou par chèque à l'ordre de la SEEMLO.*

**INSCRIPTION ↓**

Pour toute information :  
[seemlo@fmsq.org](mailto:seemlo@fmsq.org)

La tenue de cette activité est rendue possible grâce à la contribution financière de la Société des experts en évaluation médico-légale du Québec

### Accréditation

La présente activité est une activité de formation collective agréée (section 1) au sens que lui donne le programme de Maintien du certificat (MDC) du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada ainsi qu'une activité de développement professionnel reconnue (catégorie A) au sens que lui donne le Collège des médecins du Québec. Cette activité a été approuvée par la direction de Développement professionnel continu de la Fédération des médecins spécialistes du Québec. Vous pouvez déclarer un maximum de **2 heures** en section 1 / activité de développement professionnel reconnue (catégorie A). Les participants doivent réclamer un nombre d'heures conforme à la durée de leur participation.